

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 avril 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET,
JANICHON, MICHAUD, BLANC, MANGUELIN, PESTELLE
Mmes ROGNARD, DECHAIX, GUDET, CHAMBAUD,
DECHAVANNE

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente citée ci-dessous :

-Vente d'un terrain cadastré d'une superficie de pour un montant de

3)CONVENTION CAUE

Monsieur le Maire explique que la Commune de Marlieux compte aujourd'hui plus de 1000 habitants. La commune est en pleine expansion depuis quelques années.

Actuellement en révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune envisage de faire appel aux conseils du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain) pour établir un plan cohérent entre plusieurs projets d'évolution du village à savoir l'aménagement du parking SNCF, la réalisation et l'aménagement de cheminements piéton et routier entre ces réalisations et le centre village.

La présente convention aura pour objet une mission d'accompagnement de la collectivité dans sa réflexion d'aménagement de l'ancienne place de la gare, de réalisation d'un city stade, la construction d'une micro crèche et le traitement des liaisons et cheminements doux.

Pour cette première mission, la participation de la commune s'élève à 2.520,00 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

4 TRAVAUX VESTIAIRES FOOT

Stéphane Lapalud chargé du dossier prend la parole. Il explique que la commission bâtiment s'est répartie par corps de métier , 3 devis ont été demandé pour chaque corps de métier.

Ont été retenus :

-Smp	(Peinture)	7729,00 Euors TT C
-Guichon Philippe	(Electricité)	4088,00 Euros TTC
-Peysson Daniel	(Plomberie)	3439,00 Euros TTC
-Belouzard Guillaume	(Menuiserie)	6926,00 Euros TTC
-Parent Bruno	(Placo)	2990,00 Euros TTC
-Calligaro Bernard	(Carrelage)	4090,00 Euros TTC
-Maçonnerie des Archeres	(Maçonnerie)	3500,00 Euros TTC

Le montant des travaux du foot s'élève à 32 762,00 Euros

Cette somme est inscrite au budget 2015 en section d'investissement OP 21

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer les devis.

La rénovation du complexe vestiaire football club qui se fait en collaboration étroite avec le

club concerné doit résoudre plusieurs problématiques ;

- Faire face à l'insécurité des locaux ouverts
- Faire face au vieillissement grandissant des locaux existant dont certaines parties sont devenues inutilisables
- Rénovation nécessaire afin de pouvoir accueillir des équipes adverses dans des conditions correctes et en toute sécurité
- Créer une petite salle supplémentaire pouvant être mise à disposition d'autres associations de la commune

-Remise en conformité du point de vue de l'accès aux personnes handicapées

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

CHATEAU d'EAU

Des avis ont été demandé auprès d'experts en château d'eau qui nous ont conseillé de le gardé.

Monsieur le Maire explique qu'il est intéressant de faire un diagnostic de structure du château d'eau . Le cabinet CIMEO a été retenu pour cette analyse pour un montant global de 2760,00 euros TTC.

Néanmoins, le Maire demandera également que soit intégrée à ce devis une étude de relevés des points de fixation des antennes présentes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et donne pouvoir au Maire pour signer tous actes relatifs au diagnostic.

PARKING de l'EGLISE

La partie terrain du parvis de l'église jusqu'au parking ne semble pas être pris en charge par la SEMCODA.

La commune a la possibilité d'aménager la rue devant l'église en même temps que l'aménagement du parking pour bénéficier de tarifs intéressants.

Dans un premier temps Pierre MICHAUD s'interroge sur la nécessité d'effectuer le contournement de l'église.

Un débat s'ouvre sur l'opportunité et la nécessité de cet aménagement.

Après discussion le Conseil vote à l'unanimité ces travaux futurs et donne pouvoir au Maire pour signer tous devis relatif aux travaux dans un montant maximum de 30 000,00 euros.

STEP

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de reconstruire une nouvelle station d'épuration, que la commune a fait appel à l'Aence d'ingénieur pour la reconstruction de la STEP Il précise que pour ce projet il convient de prévoir le lancement d'une consultation pour le choix du maître d'œuvre afin de réaliser les études nécessaires, pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, les données de la commune doivent être mises à jour, et qu'un diagnostic doit être réalisé pour le réseau et les installations de la commune,

A l'unanimité, le Conseil Municipal

1) Approuve le lancement des études pour la reconstruction d'une nouvelle station,

2) Autorise le maire à lancer la procédure pour la réalisation du diagnostic et pour le choix

d'un maître d'œuvre et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ce marché,

Questions diverses

☛ Monsieur MASSARD Thomas et Melle LAVIS Myriam ont déposé une demande de mariage sur la commune de Marlieux le 1^{er} août prochain.

Dans leur courrier, il souhaite que Pierre MICHAUD, Conseiller Municipal célèbre leur cérémonie.

Seul le Maire et les adjoints ont une fonction d'état civil.

Néanmoins, en vertu de l'article L2122-18 du CGCT, le maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité délégué par arrêté sa fonction d'état civil à un conseiller municipal. Cette délégation s'exerce à titre temporaire et exceptionnel.

Pierre MICHAUD pourra à titre exceptionnel célébrer ce mariage.

☛ Le Maire rappelle les horaires de la cérémonie du 8 mai

11H15 pour Saint Germain sur Renom

11H45 pour Marlieux

☛ Une décision modificative doit être prise pour payer au Syndicat d'Electricité de l'Ain les travaux d'éclairage public qui ont eu lieu en 2010 le long de la route du bouchoux pour un montant de 27 505.27 euros

Joël FAGNI explique que cette somme n'ayant pas été prévu au budget

Section d'Investissement

Article 2313 Dépenses non affectées - 28 000,00 euros

Article 2313 Opération 14 + 28 000,00 euros

L'ordre du jour étant terminé , la séance est close à 22H45